

Zone 49

Dispositions et numéros de zones		49	RÉSIDENTIEL CLASSE R1 - 1 LOGEMENT
1 Logement	R1	X	Cette classe d'usage comprend toute habitation unifamiliale isolée d'un (1) logement.
2 Logements	R2		Bâtiment comprenant une seule unité de logement et destiné à loger un ménage.
3 Logements	R3		Habitation unifamiliale isolée: Habitation unifamiliale non adjacente à une autre habitation ou n'en faisant pas partie.
4 Logements	R4		Un logement additionnel est permis. Celui-ci doit occuper 25% ou moins de la superficie de plancher du bâtiment dans lequel il se trouve - ou - dans le cas où le logement additionnel est localisé au sous-sol, il peut occuper la totalité de celui-ci même si le pourcentage de cette occupation est supérieur à 25% - ou - dans le cas où le calcul du 25% est inférieur à 500 pieds carrés, ce minimum pourra toujours être majoré à 500 pieds carrés
5 à 8 Logements	R5		
Maison mobile	R6		
Dépanneur	C1		
Commerce professionnel	C2		
Commerce de services (vente au détail)	C3		
Commerce récréo-touristique et artisanal	C4		
Commerce lourd	C5		COMMUNAUTAIRE CLASSE COM 1- ESPACES ET ÉQUIPEMENT DE LOISIRS
Commerce - recyclage d'automobiles	C6		A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :
Commerce - salle de spectacle	C7		Équipements sportifs et de loisirs; Espaces libres; Espaces verts; Kiosque d'information; Parcs; Terrains de jeux.
Commerce - marché aux puces	C8		
Commerce – champ de tir	C9		COMMUNAUTAIRE CLASSE COM2 - INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET DE SERVICES
Commerce - terrain de camping	C10		A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :
Espaces et équipements de loisirs	COM1	X	Administration gouvernementale; Administration municipale; Aréna; Bâtiment communautaire; Bâtiment de culte; Bibliothèque; Centre d'accueil; Cimetières; Complexe récréatif; École; Établissement communautaire;
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2	X	Établissement d'éducation; Garderie; Logements pour personnes âgées; Maison des jeunes; Musée; Terminus.
Infrastructures publiques	P	X	GROUPE D'USAGE EXTRACTION
Parc de la Gatineau	PA		EXTRACTION CLASSE EX
Extraction	EX	X	Cette classe comprend les usages relatifs à l'extraction.
Agricole	A	X	Carrière; Dépotoir municipal (dépôt en tranchée); Sablière.
Industriel léger et manufacture	I1		
Industriel lourd	I2		
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	AGRICOLE CLASSE A
Marge latérale- bâtiment principal -		5	Le groupe d'usage agricole comprend les usages apparentés à la culture maraîchère, aux activités forestières, de même que tout autre usage relié ou touchant à l'agriculture en général.
Marge arrière - bâtiment principal -		2	De plus, un logement additionnel est permis.
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ* (Section 4.4.3)		X	À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :
Les aires tampons - art. 4.8			Activités de conservation de la nature; Activités d'interprétation de la nature; Aménagement forestier; Cabane à sucre commercial; Carrière existante en zone agricole;
Les zones de mouvements de masse - art. 4.11			Chenil; Culture maraîchère; Élevage d'animaux; Érablière; Étalage pour la vente de produits cultivés sur place; Scierie de grosse production
DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:			
(*) Route 148, Route 366, Chemin d'Eardley-Masham, Chemin du Lac-Des-Loups.			